

RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE POUR L'OBJECTIF

PARTIE A

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014TC16RFTN010
Intitulé	Amazonie
Version	2022.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	26 mai 2023

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE.....	1
INFORMATIONS CLÉS SUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION POUR L'ANNÉE CONCERNÉE, NOTAMMENT SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS, EN RELATION AVEC LES DONNÉES FINANCIÈRES ET LES DONNÉES RELATIVES AUX INDICATEURS.....	4
3. MISE EN ŒUVRE DE L'AXE PRIORITAIRE.....	6
3.1 VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION	6
3.2 INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] ...	12
AXES PRIORITAIRES, À L'EXCLUSION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE.....	12
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 1.7C	12
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 1.7C.1	13
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 2.7C	14
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 2.7C.2.....	15
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 3.6C	16
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 3.6C.4.....	17
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 3.6D	18
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 3.6D.3.....	19
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 4.6C	20
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 4.6C.6.....	21
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 4.6D	22
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 4.6D.5.....	23
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 5.9A	24
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 5.9A.7.....	25
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 6.9A	26
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 6.9A.8.....	27
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 7.3B	28
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 7.3B.9.....	29
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 8.3B	30
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 8.3B.10.....	31
AXES PRIORITAIRES POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE.....	32
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 10.AXE PRIORITAIRE RELATIF À L'ASSISTANCE TECHNIQUE - VOLET TRANSNATIONAL	32
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 9.AXE PRIORITAIRE RELATIF À L'ASSISTANCE TECHNIQUE - VOLET TRANSFRONTALIER	33
3.3 TABLEAU 3: INFORMATIONS SUR LES VALEURS INTERMÉDIAIRES ET CIBLES DÉFINIES DANS LE CADRE DE PERFORMANCE.....	34
3.4. DONNÉES FINANCIÈRES	36
TABLEAU 4: INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME	36
LE CAS ÉCHÉANT, LE RECOURS À UNE ÉVENTUELLE CONTRIBUTION DES PAYS TIERS QUI PARTICIPENT AU PROGRAMME DE COOPÉRATION DOIT ÊTRE INDIQUÉ (PAR EXEMPLE, IAP ET IEV, NORVÈGE, SUISSE).....	37
TABLEAU 5: VENTILATION DES DONNÉES FINANCIÈRES CUMULÉES PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION	38
TABLEAU 6: COÛT CUMULÉ DE TOUT OU PARTIE D'UNE OPÉRATION MISE EN ŒUVRE EN DEHORS DE LA PARTIE DE LA ZONE COUVERTE PAR LE PROGRAMME QUI APPARTIENT À L'UNION	39
(1) LE SOUTIEN DU FEDER EST FIXÉ DANS LA DÉCISION DE LA COMMISSION RELATIVE AU PROGRAMME DE COOPÉRATION CORRESPONDANT.	39
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS	40
5. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES.....	42
A) PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	42
B) FACULTATIF POUR LES RAPPORTS ALLÉGÉS, AUTREMENT, CELA FIGURERA AU POINT 9.1. UNE ÉVALUATION AFIN DE DÉTERMINER SI LES PROGRÈS ACCOMPLIS POUR ATTEINDRE LES VALEURS CIBLES SONT SUFFISANTS POUR GARANTIR LEUR RÉALISATION, QUI INDIQUE LES ÉVENTUELLES MESURES CORRECTIVES PRISES OU PRÉVUES, LE CAS ÉCHÉANT.	45
6. RÉSUMÉ A L'INTENTION DES CITOYENS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 9, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	46
7. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	47
8. PROGRÈS DANS LA PRÉPARATION ET LA RÉALISATION DES GRANDS PROJETS ET DES PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 3, POINT B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]	48
8.1. GRANDS PROJETS	48
TABLEAU 7: GRANDS PROJETS	48

PROBLÈMES IMPORTANTS RENCONTRÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES GRANDS PROJETS ET MESURES PRISES POUR Y FAIRE FACE.	48
TOUTE MODIFICATION PRÉVUE DE LA LISTE DES GRANDS PROJETS FIGURANT DANS LE PROGRAMME DE COOPÉRATION.	48
8.2. PLANS D'ACTION COMMUNS	49
TABLEAU 8: PLANS D'ACTION COMMUNS (PAC).....	50
PROBLÈMES IMPORTANTS RENCONTRÉS ET MESURES PRISES POUR Y FAIRE FACE.....	51
9. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLES 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013].....	52
9.1 INFORMATIONS DE LA PARTIE A ET RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	52
9.2. MESURES SPÉCIFIQUES PRISES POUR PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES ET PROMOUVOIR LA NON-DISCRIMINATION, EN PARTICULIER CELLES CONCERNANT L'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES, ET LES MODALITÉS MISES EN ŒUVRE POUR GARANTIR L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION «HOMMES-FEMMES» DANS LE PROGRAMME DE COOPÉRATION ET LES OPÉRATIONS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINT D), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]	54
9.3 DÉVELOPPEMENT DURABLE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINT E), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]	55
9.4. COMMUNICATION DES DONNÉES RELATIVES AU SOUTIEN AFFECTÉ AUX OBJECTIFS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	56
9.5 RÔLE DES PARTENAIRES DANS LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINT C), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013].....	57
10. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) NO 1299/2013.....	58
10.1 PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ÉVALUATION ET LE SUIVI DONNÉ AUX RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS;	58
10.2 RÉSULTATS DES MESURES D'INFORMATION ET DE PUBLICITÉ RELATIVES AUX FONDS, PRISES EN APPLICATION DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION	60
11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C) ET F), DU RÈGLEMENT (UE) NO 1299/2013].....	61
11.1. PROGRÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE INTÉGRÉE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, Y COMPRIS LES INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX INTÉGRÉS, LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL MENÉ PAR LES ACTEURS LOCAUX, RELEVANT DU PROGRAMME DE COOPÉRATION	61
11.2 PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION D' ACTIONS VISANT À RENFORCER LA CAPACITÉ DES AUTORITÉS ET DES BÉNÉFICIAIRES DE GÉRER ET D'UTILISER LE FEDER	62
11.3 CONTRIBUTION AUX STRATÉGIES MACRORÉGIONALES ET AUX STRATÉGIES RELATIVES AUX BASSINS MARITIMES (LE CAS ÉCHÉANT).....	63
11.4 PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DANS LE DOMAINE DE L'INNOVATION SOCIALE	64
13. UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE	65
14. PROBLÈMES ENTRAUVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	66
DOCUMENTS.....	68
RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION.....	69

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 3, point a), du règlement n° 1299/2013]

Informations clés sur la réalisation du programme de coopération pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

Rappel de la stratégie du PCIA

Le Programme de Coopération Interreg Amazonie 2014-2020 a été adopté le 30 novembre 2015. Il bénéficie d'une enveloppe FEDER-CTE de 18,9 M€ répartie à 75 % sur un volet transfrontalier (TF : Guyane, Suriname et Amapa) et à 25 % sur un volet transnational (TN : Guyane, Suriname, Amapa, Para, Amazonas et Guyana). Sa stratégie s'articule autour de 8 axes thématiques et 2 axes dédiés à l'assistance technique.

Etat d'avancement du PCIA

Au 31 décembre 2022, 25 dossiers (dont 3 d'assistance technique) ont été programmés, pour un coût total de 28 032 143 euros et 18 489 222 euros de FEDER-CTE - soit 97,8% de la maquette. Le coût moyen FEDER-CTE d'un projet de coopération est donc de 770 384 euros.

Sur les vingt-cinq projets en cours de mise en oeuvre, cinq sont portés par le Centre Hospitalier de Cayenne. Un projet majeur, la mise en service du nouveau bac sur le Maroni, est porté par la Collectivité Territoriale de Guyane. Trois projets sont portés par le Grand Port Maritime, en faveur d'une meilleure interconnexion des ports de la zone Amazonie-Caraïbes. Et, deux projets sont portés par des entreprises.

La très grande majorité (environ 32%) des projets soutenus au titre du PCIA implique des actions de recherche-expérimentation et contribuent significativement à l'amélioration des connaissances en matière de santé et de biodiversité.

En 2022, et à l'approche de la clôture du programme, un seul dossier a été programmé. Il s'agit de "CUREMA - nouvelle stratégie de traitement radical pour les populations difficiles et mobiles sur le Plateau des Guyanes", qui a obtenu une subvention de 596 399 euros (pour un coût total d'un peu plus d'un million d'euros).

Dix-sept dossiers ont fait l'objet d'au moins un paiement. Cela représente la somme de 8 583 939 euros de FEDER-CTE, soit 46% de la programmation et 45% de l'enveloppe UE disponible. En 2022, le montant payé effectif s'élève à 1 889 007 euros de FEDER-CTE - sachant qu'une partie des dépenses certifiées en 2022 n'a pu être payée qu'à la fin du premier trimestre 2023. A ce jour, le taux de paiement atteint déjà 51% de la maquette.

Le volet transfrontalier est globalement plus avancé que le volet transnational au 31 décembre 2022, en raison de la proximité historique et géographique des territoires concernés.

En dehors des dossiers d'assistance technique, seize dossiers ont été programmés sur les axes transfrontaliers, pour un montant FEDER-CTE de 14 695 041,53 €, soit environ 78% du montant total la maquette. Parmi ces projets, 11 ont fait l'objet d'au moins un paiement, pour un montant FEDER-CTE de 6 378 150,10 euros.

Pour le volet transnational, hors assistance technique, six projets ont été programmés à hauteur de 2 294 180,00 euros de FEDER-CTE soit environ 12% du total de la maquette. De ce fait, les paiements effectués sur les axes transnationaux sont moins importants : six projets sont payés, à hauteur de 1 237 132,35 euros. Ces apparents retards s'expliquent principalement par l'éloignement territorial ainsi que par le manque de connaissances mutuelles, entre la Guyane, le Para, l'Amazonas et le Guyana. Le contexte électoral du Brésil et du Suriname a généré un fort turn-over des effectifs de nos partenaires extra-communautaires, de plus la crise COVID a eu une grosse incidence sur la reprise des relations internationales et sur la reprise des activités de nos bénéficiaires suite à la réouverture des frontières.

A l'exception de l'axe 8 Compétitivité en zone transnationale - pour lequel aucun projet n'a été programmé

malgré les relances du Secrétariat Conjoint du Programme et les consultations des organismes entrepreneuriales n'ont pas permis l'émergence de projets structurels répondant aux objectifs du programme. La crise COVID a eu un effet dissuasif et démotivant pour les porteurs de projets.

L'axe 7_ Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération Transfrontalière se caractérise par une performance relativement moindre, avec seulement deux projets programmés pour un montant 903 225,82 euros de FEDER-CTE sur une enveloppe de 1 228 049 euros, mais satisfaisante au regard des difficultés inhérentes à la coopération transnationale.

Avec sept projets soutenus et 100% de taux de programmation, l'axe 5_ Santé & Social en zone transfrontalière fait partie des axes les plus performants avec sept projets programmées pour un montant de 3 453 885,23 euros de FEDER-CTE sur une enveloppe de 3 440 000,00 euros. Cinq projets de recherche-action en lien, principalement, avec les maladies vectorielles propres au plateau des Guyanes.

L'enveloppe des axes transfrontalier et transnational d'assistance technique est programmée à près de 83 % de la maquette FEDER-CTE, tandis que le taux de paiement atteint environ 60% pour l'assistance technique transfrontalier et de 100% pour l'assistance technique transnational. Pour rappel, l'AG a fait le choix de passer l'assistance technique forfaitaire pour le volet transfrontalier du programme.

L'Autorité de Gestion et ses partenaires ont lancé le programme PCIA 2021-2027 et préparent activement la clôture de la programmation actuelle. Le partenariat a ainsi été mobilisé à plusieurs reprises, aussi bien dans le cadre de réunions techniques que pour des comités de pilotage.

Le dernier Comité de suivi, qui a rassemblé l'ensemble des partenaires du Programme, a eu lieu le 7 octobre 2022. Son ordre du jour comprenait un point sur les procédures déployées par l'AG pour optimiser la performance du PO, y compris les actions de communication réalisées. De même, l'AG a décrit précisément l'architecture du PCIA 2021-2027 ainsi que sa stratégie d'intervention afin d'obtenir l'approbation du programme qui a été effective le 13 décembre 2022 en vue du lancement du programme au premier trimestre 2023.

En interne, les services du Pôle Affaires Européennes échangent régulièrement sur l'état d'avancement des projets, qu'ils soient au stade de l'instruction ou en fin de mise en œuvre. Grâce à cela, ils sont en mesure d'anticiper les besoins d'adaptation du Programme afin de répondre toujours plus précisément aux problématiques de la zone de coopération.

Le PCIA 2014-2020 a effectivement fait l'objet d'une modification validée en mars 2022 par la Commission Européenne, afin notamment de répondre à la surprogrammation de certains axes prioritaires sur la base de transferts budgétaires en provenance des axes et objectifs spécifiques peu sollicités.

L'année 2023 sera consacrée au traitement des demandes de paiement en vue du solde des projet et de la réaffectation des éventuels reliquats.

Des réunions spécifiques ont été mises en place par l'AG à destination des bénéficiaires afin de leur rappeler les délais de fin de programmation d'une part et, d'autre part, de préciser les modalités de versement de la subvention européenne et de rappeler les principales obligations prévues dans la convention.

3. MISE EN ŒUVRE DE L'AXE PRIORITAIRE

3.1 Vue d'ensemble de la réalisation

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
1	Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace de coopération transfrontalier	<p>Les deux projets d'infrastructures les plus importants du Programme restent, en 2022, sur une performance remarquable. Les taux de réalisation financière de la mise en service du nouveau bac sur le Maroni et de l'aménagement des berges du Maroni, subventionnés à près de 7,5 millions d'euros de FEDER-CTE (3,5 et 4 millions respectivement) atteignent désormais 90% et 39% de taux de paiement. Avec 4,7 millions d'euros versés aux porteurs de ces projets (la CTG et la CCOG), le taux de paiement de l'axe est de plus de 60 % au 31 décembre 2022. 4 demandes de paiement ont été remontées pour un montant de 273 682,71 euros FEDER-CTE. En termes opérationnels, ces deux opérations subissent les conséquences des crises sanitaire et économique qui ont impacté la zone de coopération. La récession économique Surinamaise a considérablement retardé la réalisation des travaux d'adaptation de la rive aux nouvelles caractéristique du bac amphidrome. Les différentes instances technique et stratégique de pilotage de ces opérations travaillent de concert afin de faciliter la finalisation des travaux, dans le but de garantir l'atteinte des objectifs de performance de l'axe, d'ici à 2023.</p> <p>En mars 2022, un abondement de 1 576 800 euros FEDER-CTE a été validé - portant l'enveloppe disponible de l'axe à 7,5M€, afin de répondre aux nouveaux besoins d'aménagement des berges Surinamaises. Cela a abouti à, début 2023, la contractualisation d'une entreprise Surinamaise pour la finalisation des travaux.</p> <p>Deux acomptes ont été traités en 2022 pour un montant total de 198 482,80 euros FEDER-CTE pour les études de configuration du port sec au Pont de l'Oyapock, une prorogation du délai de fin d'exécution de l'opération a été sollicitée par le bénéficiaire.</p>
10	Axe prioritaire relatif à l'Assistance Technique - volet transnational	<p>Au 31 décembre 2022, l'axe 10_Assistance Technique Transnationale subventionne un dossier à hauteur de 190 418,81 euros de FEDER-CTE, soit 49,74% de la maquette disponible. Payée à 100%, cette opération permet de rembourser à la CTG, Autorité de Gestion du PCIA, 85% des dépenses liées au fonctionnement du Pôle Affaires Européennes (Secrétariat Conjoint du Programme) ainsi qu'à son animation partenariale. Il est à noter que, en vertu du règlement délégué 2019/1867 de la Commission Européenne, l'Autorité de Gestion peut recourir à l'option de financement à taux forfaitaire pour ses dépenses d'assistance technique. Désormais,</p>

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		ces dernières seront déclarées à hauteur de 6% des dépenses liées aux opérations émergeant sur les autres axes prioritaires transnationaux du PCIA.
2	Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace transnational	<p>Avec deux projets programmés, pour une subvention de 214 200 euros de FEDER-CTE (soit 100% de l'enveloppe UE disponible), cet axe prioritaire se caractérise par un taux de réalisation financière relativement élevé. 168 000 euros ont effectivement été versés à l'unique bénéficiaire, le Grand Port Maritime de Guyane. Ce dernier a toutefois déposé des demandes de paiement en fin d'année 2022 dont le paiement sera réalisé courant de l'année 2023. Le premier projet (Etude de cabotage interrégional) a été soldé en 2019. Le second projet, organisation de la Conférence des ports du Plateau des Guyanes, avec un coût total de 66 000 euros (46,2 mille euros de FEDER-CTE) a été programmé à la fin de l'année 2021. La remonté de paiement a été effectuée au dernier semestre 2022, les résultats du projet ont contribué à l'atteinte des objectifs de performance de l'axe (avec une étude supplémentaire dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent). Une enveloppe supplémentaire de 125 000 euros de FEDER-CTE a été validée pour compenser la sur-réalisation des opérations.</p> <p>En 2022, l'axe 2 a donc un taux de programmation de 100%, et un taux de paiement de plus de 78%.</p> <p>NB : (Une enveloppe supplémentaire de 125 000 euros FEDER-CTE a été validée pour financer la sur-réalisation des opérations).</p> <p>A ce jour, l'axe 2 a donc un taux de programmation de 100%, et un taux de paiement de plus de 78% en 2022.</p>
3	Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transfrontalier	<p>Quatre projets sont programmés au titre de cet axe prioritaire, pour un coût total de 4 030 402,71 d'euros (2 466 130,48 euros de FEDER-CTE). Son taux de programmation atteint donc 98,65% de consommation du FEDER-CTE au 31 décembre 2022. Toutefois, seuls 383 953,17 euros ont été versés aux bénéficiaires, son taux de réalisation financière et opérationnelle reste donc faible sans pour autant que cela soit préjudiciable pour la performance du Programme. En effet en 2022 deux demandes de paiement ont été traitées pour montant total de 68 960,73 euros FEDER-CTE pour la SAS SOLAMAZ. Trois demandes de paiements ont été déposées au près de l'Autorité de</p>

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		<p>Gestion, les demandes de paiement sont en cours de raitement, les paiements seront effectifs au cours de l'année 2023. Les services du Pôle Affaires Européennes sont d'ores et déjà prêts pour le traitement des demandes de paiement et de solde à venir, qui contribueront à valider l'atteinte des différents objectifs de performance de cet axe prioritaire.</p> <p>Par ailleurs, à l'instar de l'axe 2, le reste à programmer de l'axe 3 est de 13 869,52 euros FEDER-CTE, 20 000 euros ont été transférés sur l'axe 5_ Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et sanitaires rencontrées par les populations de l'espace Transfrontalier de coopération pour répondre à une sur-réalisation dans le cadre de la modification du PCIA, le reliquat de l'axe 3 (Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle de l'espace transfrontalier de coopération) prendra en compte le complément de subvention européenne sollicité pour le « Projet de gestion régionale de l'énergie en site isolé (PROGRESI) », porté par l'entreprise SAS SOLAMAZ.</p>
4	Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transnational	<p>Au 31 décembre 2022, le taux de programmation de l'axe 4 atteint 100%. Deux opérations sont en effet subventionnées pour 1 214 120 euros de FEDER-CTE (pour un coût total de 1 964 586 euros). Un paiement a été effectué pour un montant de 159 722,09 euros FEDER-CTE au profit du bénéficiaire World wide Fund (WWF), soit un montant total versé aux bénéficiaires de 698 210,68 euros FEDER-CTE (soit un taux de paiement de 57,51%). A noter qu'une autre demande de paiement a été remontée par le bénéficiaire ECOSEO en fin d'année 2022. Aucun dossier n'a été posé sur l'OS 6 ce qui a contraint l'AG de mettre la ligne budgétaire à 0.</p> <p>Cette enveloppe était attribuée à un objectif spécifique, "renforcer la protection du patrimoine culturel de l'espace de transnational coopération (notamment des cultures et savoirs traditionnels des populations des fleuves et de l'intérieur)". Un paiement sera effectué en 2023. Des réunions spécifiques ont été mises en place par l'AG pour accompagner au mieux les bénéficiaires. Cela passe par la simplification de la procédure de remonté de dépenses (réduction des délais de traitements et simplification des outils à disposition des porteurs), et un suivi renforcé des projets. Un focus sur le respect des obligations de publicité et de communication est réalisé à l'occasion de ces réunions.</p>
5	Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et sanitaires rencontrées par les population de l'espace transfrontalier de coopération, notamment les populations les plus vulnérable	<p>L'axe 5 du PCIA est celui qui a suscité le plus de projets, depuis 2014. Pour un coût total programmé de 7 044 125, 48 d'euros (3 453 885,23 euros de FEDER-CTE), six opérations sont subventionnées, et suscitent un taux de programmation supérieur à 100%. Deux projets ont reçu un paiement en 2022, pour un montant total versé de</p>

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		<p>849 654,50 euros pour l'ensemble des projets. Sur l'axe 5 deux projets sont soldés. Un mandatement est d'ores et déjà prévu courant de l'année 2023. Le taux de paiement est de 28,34 % alors qu'il était de 18% au 31 décembre 2020. Cette augmentation est le reflet du bon état de marche de cet axe, pour qui la crise COVID-19 a été synonyme d'amélioration pour sa performance.</p> <p>Cet axe bénéficie donc d'une enveloppe de subventions supplémentaire de 448 759 euros, ce qui représente un reste à programmer d'un montant de 579 567 d'euros dans le cadre de la modification du Programme validée en 2022, afin de toujours mieux répondre aux besoins de la zone de coopération en matière de problématiques sanitaires et sociales. Il n'en reste pas moins que les bénéficiaires jouissent déjà d'un accompagnement resserré afin que le dynamisme se lise également dans les taux de paiement et d'atteinte des objectifs de performance. Le projet porté par le Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais – Coopération transfrontalière en santé, a bénéficié de financements nationaux. En plus des difficultés de recrutement de personnels qualifiés, le chef de file n'a pas été en mesure de mobiliser efficacement les fonds FEDER-CTE qui lui avaient été attribués en 2018, et ce malgré l'accompagnement du Secrétariat Conjoint. La subvention de 448 759 € (pour un coût total de 790 380€), doit donc être redistribuée.</p>
6	<p>Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sanitaires rencontrées au sein de l'espace de coopération transnational</p> <p>Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et</p>	<p>Avec deux projets programmés, pour un coût total de 1 345 860 euros (dont 865 860 euros de FEDER-CTE), le taux de programmation de cet axe est de 100% et un taux de paiement atteint 42,84%, au 31 décembre 2022. Un paiement du montant de 45 000,00 euros FEDER-CTE a été traité et une demande de paiement est d'ores et déjà prévue pour l'année 2023 pour le bénéficiaire La Croix Rouge sur le REMPART Antivectoriel phase 2 épidémique. Comme pour d'autres axes, le reste à programmer de l'axe 6 (1 159 140 euros de FEDER-CTE) a été transféré vers des axes davantage sollicités par les porteurs de projet - dans le cadre de la modification du programme validée en mars 2022. Il n'y a donc pas d'alerte concernant l'atteinte des cibles de performance sur cet axe. Ici, le nombre peu élevé de projet subventionné s'explique davantage par l'éloignement géographique des partenaires des porteurs de projets, ainsi que par le manque de connaissances mutuelles. Seule la Croix-Rouge Française a été en mesure de construire et mettre en œuvre des partenariats opérationnels de coopération dans le cadre de cet axe prioritaire, grâce notamment à son statut et réseau d'ONG internationale.</p>
7	Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone	Au 31/12/2022 le coût total programmé sur L'axe 7 est de 1 187 634,43 euros et de

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
	de coopération transfrontalière	<p>903 225,82 euros de FEDER-CTE accordés à deux projets portés par une entreprise et une organisation interprofessionnelle. Un total de 301 832,32 euros a été versé à un des bénéficiaires, amenant le taux de paiement à environ 35%.</p> <p>Des remontés de paiement sont d'ores et déjà prévues au cours de l'année 2023. Il n'y a donc aucune alerte quant à l'atteinte des cibles de performance sur cette thématique.</p> <p>Jusqu'à octobre 2021, cet axe ne subventionnait qu'un seul projet. A la suite des efforts du Secrétariat Conjoint en matière d'information et d'accompagnement ainsi qu'à la mobilisation du partenariat, une opération supplémentaire a été programmée, pour un coût total de 437 288 euros (dont 327 966 euros de FEDER-CTE). En mars 2022 un montant de 324 823 euros a été transféré vers l'axe 1 en raison de la réorientation du projet vers la nouvelle programmation, portant ainsi le taux (UE) de programmation FEDER-CTE à un peu plus de 100 % de la maquette.</p>
8	Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transnationale	<p>L'axe 8 incarne parfaitement les problématiques liées à la coopération transnationale dans un contexte de crise sanitaire et économique. Les échanges commerciaux entre les territoires de la zone de coopération du programme ont durement été impactés durant ces trois dernières années, ce qui a rendu l'élaboration et la mise en oeuvre de projets particulièrement difficiles. En effet, seuls le Suriname et l'Amapá - qui partagent une frontière directe avec la Guyane - ont été en mesure de formaliser un partenariat de coopération dans le cadre du PCIA (cf. axe 7). Il reste très difficile pour les porteurs de projets guyanais d'établir et de maintenir des liens avec des entreprises au Guyana, en Amazonas ou encore au Pará (territoires du volet transnational du programme).</p> <p>En mars 2022 l'AG a transféré l'ensemble de cette enveloppe vers des axes prioritaires davantage sollicités, pour répondre aux besoins supplémentaires de projets en cours d'exécution. Cette modification de la maquette financière est en cours d'analyse par la Commission Européenne.</p> <p>Cela a pour conséquence de mettre cet axe à zéro, même si des entreprises ont pu être financées sur d'autres priorités, il faut noter la complexité de nouer des relations commerciales pendant la période de la crise sanitaire et dans un contexte politique et économique difficile dans la zone de coopération.</p> <p>NB : le reste à programmer de l'axe 8 a été réduit au minimum, compte-tenu du cofinancement FEDER-CTE potentiel de ce projet - afin d'alimenter les axes prioritaires davantage sollicités par les porteurs de projets (cf. modification validée</p>

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		en mars 2022).
9	Axe prioritaire relatif à l'Assistance Technique - volet transfrontalier	<p>Au 31 décembre 2022, l'axe 9_Assistance Technique Transfrontalière finance deux dossiers à hauteur de 1 309 581,18 euros de FEDER-CTE, soit 117% de la maquette disponible. Payée à 59,43% soit un montant de 778 238,07 euros FEDER-CTE, cette opération permet de rembourser à la CTG, Autorité de Gestion du PCIA, 85% des dépenses liées au fonctionnement du Pôle Affaires Européennes (Secrétariat Conjoint du Programme) ainsi qu'à son animation partenariale. Cela comprend la masse salariale, l'achat de fournitures et de matériel, les frais de communication, les prestations externes (en matière d'interprétariat et de traduction, par exemple) ou encore les frais de déplacement. Il est à noter que, en vertu du règlement délégué 2019/1867 de la Commission Européenne, l'Autorité de Gestion peut recourir à l'option de financement à taux forfaitaire pour ses dépenses d'assistance technique. Désormais, ces dernières seront déclarées à hauteur de 6% des dépenses liées aux opérations émergeant sur les autres axes prioritaires transfrontaliers du PCIA.</p>

3.2 Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace de coopération transfrontalier
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 1.7c

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2022	Observations
F	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	Nombre	2,00	2,00	1 AMO sur la construction du nouveau bac 1 AMO sur l'exploitation du nouveau bac
S	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	Nombre	2,00	3,00	2 études liées au projet de nouveau bac sur le Maroni 1 étude liée à la construction d'un port sec à la frontière entre la Guyane et le Brésil
F	OS1A4	Nombre de bac sur le Maroni	Nombre	1,00	0,00	Le nouveau bac Malani a été livré et est régulièrement mis en service pour garantir sa fonctionnalité. Il ne dessert pas encore Albina, cependant. L'AG ne peut donc pas considéré la cible comme atteinte, quand bien même l'équipement est bien à la disposition de la CTG.
S	OS1A4	Nombre de bac sur le Maroni	Nombre	1,00	1,00	projet de nouveau bac sur le maroni programmé en 2018

(1)	Identificateur	Indicateur	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	2,00	2,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	3,00	2,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	OS1A4	Nombre de bac sur le Maroni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS1A4	Nombre de bac sur le Maroni	1,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	1 - Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace de coopération transfrontalier
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable
Objectif spécifique	1 - Accroître la mobilité des personnes et des biens au sein de l'espace transfrontalier de coopération

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 1.7c.1

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2022 Total	2022 Qualitatif	Observations
OS1-1	Nombre de passagers transitant chaque année sur le Maroni par le bac	Nombre	942,00	2020	5 791,00	7 059,00		Le nombre de passagers correspond au nombre de piétons et de passagers des véhicules. La valeur de référence ainsi que les données des années précédentes apparaissent erronées au regard du rapport produit en 2019 par le responsable du Bac La Gabrielle (DEAL Guyane) sur l'évolution des flux entre 2015 et 2018 (2015 : 7 282, 2016 : 6 941 : 2017 : 5 569).
OS1-2	Nombre de véhicules transitant par le bac	Equivalent UVP (unité de véhicules particuliers)	1 752,00	2020	8 023,00	11 465,00		La valeur de référence ainsi que les données des années précédentes apparaissent erronées au regard du rapport produit en 2019 par le responsable du Bac La Gabrielle (DEAL Guyane) sur l'évolution des flux entre 2015 et 2018 (2015 : 8 714, 2016 : 11 324, 2017 : 9 341).

Identificateur	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitatif	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif
OS1-1	Nombre de passagers transitant chaque année sur le Maroni par le bac	7 059,00		7 059,00		7 059,00		7 059,00	
OS1-2	Nombre de véhicules transitant par le bac	11 465,00		11 465,00		11 465,00		11 465,00	

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS1-1	Nombre de passagers transitant chaque année sur le Maroni par le bac	14 910,00		18 265,00		11 700,00		11 700,00	
OS1-2	Nombre de véhicules transitant par le bac	11 752,00		13 667,00		7 800,00		7 800,00	

Axe prioritaire	2 - Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace transnational
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 2.7c

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2022	Observations
F	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	Nombre	2,00	1,00	
S	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	Nombre	2,00	2,00	Etude de cabotage interrégional Conférence des ports du Plateau des Guyanes

(1)	Identificateur	Indicateur	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	1,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	2,00	2,00	1,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	2 - Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace transnational
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable
Objectif spécifique	2 - Accroître la mobilité des biens et des personnes au sein de l'espace transnational de coopération

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 2.7c.2

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2022 Total	2022 Qualitatif	Observations
OS1B1	Nombre de passagers transitant par l'aéroport F. Eboué	Nombre	6 212,00	2018	11 055,00	11 055,00		Données mises à jour après modification de la cible d'indicateur en 2021

Identificateur	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitatif	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif
OS1B1	Nombre de passagers transitant par l'aéroport F. Eboué	11 055,00		27 072,00		27 072,00		27 072,00	

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS1B1	Nombre de passagers transitant par l'aéroport F. Eboué	27 072,00		27 072,00		27 072,00		27 072,00	

Axe prioritaire	3 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transfrontalier
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 3.6c

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2022	Observations
F	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	Nombre	0,00	0,00	Sous-performance de l'OS : modification de la maquette et des indicateurs, cibles réduites à zéro avec le transfert de la totalité du reste à programmer de cet OS vers des axes/OS plus performants.
S	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	Nombre	0,00	0,00	Sous-performance de l'OS : modification de la maquette et des indicateurs, cibles réduites à zéro avec le transfert de la totalité du reste à programmer de cet OS vers des axes/OS plus performants.
F	OS3A3	Nombre de personnes formées ou sensibilisées aux problématiques patrimoniales et culturelles dans l'espace de coopération	Nombre	0,00	0,00	Sous-performance de l'OS : modification de la maquette et des indicateurs, cibles réduites à zéro avec le transfert de la totalité du reste à programmer de cet OS vers des axes/OS plus performants.
S	OS3A3	Nombre de personnes formées ou sensibilisées aux problématiques patrimoniales et culturelles dans l'espace de coopération	Nombre	0,00	0,00	Sous-performance de l'OS : modification de la maquette et des indicateurs, cibles réduites à zéro avec le transfert de la totalité du reste à programmer de cet OS vers des axes/OS plus performants.

(1)	Identificateur	Indicateur	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	OS3A3	Nombre de personnes formées ou sensibilisées aux problématiques patrimoniales et culturelles dans l'espace de coopération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS3A3	Nombre de personnes formées ou sensibilisées aux problématiques patrimoniales et culturelles dans l'espace de coopération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	3 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transfrontalier
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	4 - Renforcer la protection et la valorisation du patrimoine culturel de l'espace de coopération (notamment des cultures et savoirs traditionnels des populations des fleuves et de l'intérieur)

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 3.6c.4

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2022 Total	2022 Qualitatif	Observations
OS3A1	Nombre d'éléments de patrimoine faisant l'objet de protection ou d'initiatives de recherche-action permettant une amélioration des connaissances et savoir-faire communs et spécifiques dans l'espace de coopération	Nombre	2,00	2012	0,00	0,00		Sous-performance de l'OS : modification de la maquette et des indicateurs, cibles réduites à zéro avec le transfert de la totalité du reste à programmer de cet OS vers des axes/OS plus performants.

Identificateur	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitatif	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif
OS3A1	Nombre d'éléments de patrimoine faisant l'objet de protection ou d'initiatives de recherche-action permettant une amélioration des connaissances et savoir-faire communs et spécifiques dans l'espace de coopération	0,00		2,00		2,00		2,00	

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS3A1	Nombre d'éléments de patrimoine faisant l'objet de protection ou d'initiatives de recherche-action permettant une amélioration des connaissances et savoir-faire communs et spécifiques dans l'espace de coopération	2,00		2,00		2,00		2,00	

Axe prioritaire	3 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transfrontalier
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 3.6d

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2022	Observations
F	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	100,00	140,00	Formations Açai'Action + conférence internationale pour le lancement de Bio-Plateaux Retards de mise en oeuvre en raison de la crise COVID-19 Pas de réalisation supplémentaire valorisée courant 2022
S	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	100,00	175,00	75 apprenants à offrir sur des problématiques liées à la production, la transformation et la commercialisation du wassaï + conférence internationale pour le lancement de BioPlateaux

(1)	Identificateur	Indicateur	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	140,00	135,00	135,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	175,00	175,00	175,00	75,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	3 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transfrontalier
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	3 - Mieux protéger, gérer et valoriser la biodiversité exceptionnelle de l'espace de coopération transfrontalier

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 3.6d.3

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2022 Total	2022 Qualitatif	Observations
OS2A1	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues, etc.) issus de projets collaboratifs valorisant le patrimoine naturel de l'espace transfrontalier de coopération	Nombre	0,00	2014	16,00	5,00		Pas de réalisation supplémentaire valorisée en 2022

Identificateur	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitatif	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif
OS2A1	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues, etc.) issus de projets collaboratifs valorisant le patrimoine naturel de l'espace transfrontalier de coopération	5,00		4,00		4,00		100,00	

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS2A1	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues, etc.) issus de projets collaboratifs valorisant le patrimoine naturel de l'espace transfrontalier de coopération	100,00		100,00		100,00		100,00	

Axe prioritaire	4 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transnational
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 4.6c

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2022	Observations
F	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	Nombre	0,00	0,00	Sous-performance de l'OS : modification de la maquette et des indicateurs, cibles réduites à zéro avec le transfert de la totalité du reste à programmer de cet OS vers des axes/OS plus performants. Erreur de référencement des actions réalisées, jusqu'à la modification de 2021
S	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	Nombre	0,00	0,00	Sous-performance de l'OS : modification de la maquette et des indicateurs, cibles réduites à zéro avec le transfert de la totalité du reste à programmer de cet OS vers des axes/OS plus performants. Erreur de référencement des actions réalisées, jusqu'à la modification de 2021.

(1)	Identificateur	Indicateur	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	0,00	3,00	3,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	0,00	3,00	3,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	4 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transnational
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	6 - Renforcer la protection et la valorisation du patrimoine culturel de l'espace de coopération (notamment des cultures et savoirs traditionnels des population des fleuves et de l'intérieur)

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 4.6c.6

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2022 Total	2022 Qualitatif	Observations
OS3A1	Nombre d'éléments de patrimoine faisant l'objet de protection ou d'initiatives de recherche-action permettant une amélioration des connaissances et savoir-faire communs et spécifiques dans l'espace de coopération	Nombre	2,00	2012	0,00	0,00		Sous-performance de l'OS : modification de la maquette et des indicateurs, cibles réduites à zéro avec le transfert de la totalité du reste à programmer de cet OS vers des axes/OS plus performants. Erreur de référencement des actions réalisées, jusqu'à la modification de 2021

Identificateur	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitatif	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif
OS3A1	Nombre d'éléments de patrimoine faisant l'objet de protection ou d'initiatives de recherche-action permettant une amélioration des connaissances et savoir-faire communs et spécifiques dans l'espace de coopération	0,00		9,00		3,00		2,00	

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS3A1	Nombre d'éléments de patrimoine faisant l'objet de protection ou d'initiatives de recherche-action permettant une amélioration des connaissances et savoir-faire communs et spécifiques dans l'espace de coopération	2,00		2,00		2,00		2,00	

Axe prioritaire	4 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transnational
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 4.6d

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2022	Observations
F	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	2 500,00	1 050,00	Réduction des événements, ateliers et workshops prévus en raison de la crise sanitaire Aucune actions de sensibilisation ou de communication valorisée en 2022
S	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	2 500,00	2 560,00	RenfoRésAP : 2060 ECOSEO : 500

(1)	Identificateur	Indicateur	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	1 050,00	1 050,00	930,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	2 560,00	2 560,00	2 560,00	2 560,00	100,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	4 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transnational
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	5 - Mieux protéger, gérer et valoriser la biodiversité exceptionnelle de l'espace de coopération transnational

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 4.6d.5

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2022 Total	2022 Qualitatif	Observations
OS2B1	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues, etc.) valorisant le patrimoine naturel de l'espace transnational de coopération issus de projets collaboratifs	Nombre	0,00	2014	6,00	4,00		Adaptation de la cible en 2021 Projet ECOSEO : newsletters, création d'une plateforme internet de sensibilisation et d'information, réalisation d'un jeu de carte sur le patrimoine du Plateau des Guyanes Projet RenFoRésAP : production et diffusion de quatre synthèses thématiques sur le patrimoine naturel de la zone de coopération

Identificateur	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitatif	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif
OS2B1	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues, etc.) valorisant le patrimoine naturel de l'espace transnational de coopération issus de projets collaboratifs	4,00		80,00		80,00		80,00	

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS2B1	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues, etc.) valorisant le patrimoine naturel de l'espace transnational de coopération issus de projets collaboratifs	80,00		80,00		80,00		80,00	

Axe prioritaire	5 - Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et sanitaires rencontrées par les population de l'espace transfrontalier de coopération, notamment les populations les plus vulnérable
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 5.9a

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2022	Observations
F	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	Nombre	4,00	5,00	Au 31/12/2022, 5 projets de recherche sont en cours de réalisation dont 4 ont été partiellement payés (MAHeVI, MALAKIT, MALAKIT 2, OCS). 1 projet a été déprogrammé, dans la mesure où il a bénéficié de financements nationaux.
S	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	Nombre	4,00	5,00	La majorité des projets sur cette thématique peuvent être considérés comme étant des projets de recherche dans la mesure où ils comprennent au moins un volet dédié à de l'expérimentation et/ou de l'étude socio-sanitaire (pratiques, perspectives d'optimisation, etc.). Un projet supplémentaire, prévoyant des actions de recherche et d'expérimentation, a été programmé en 2022.
F	OS4A3	Nombre d'études ou de publications permettant une amélioration des connaissances sur les pathologies communes et spécifiques de la zone de coopération	Nombre	4,00	18,00	MALAKIT : 5 articles publiés dans des revues internationales + 5 newsletters + 1 rapport final + 5 présentations dans des congrès scientifiques MaHeVI : 1 publication OCS : 1 thèse de médecine publiée sur la base d'une enquête CAP
S	OS4A3	Nombre d'études ou de publications permettant une amélioration des connaissances sur les pathologies communes et spécifiques de la zone de coopération	Nombre	4,00	18,00	Malakit : 5 newsletters publiées au 31/12/19 OCS : publication d'une thèse de médecine + 10 parutions dans des revues internationales (basées sur les enquêtes menées dans le cadre du projet) Mahevi : 1 publication dans une revue internationale La valeur indiquée correspond à la valeur du RAMO 2017. La valeur transmise pour le projet "coopération transfrontalière en santé" au 07/06/2019 n'apparaît pas cohérente et n'est donc pas comptabilisée. Le nombre prévisionnel de publications ou d'études dépasse largement la cible en raison du fait que le PCIA accompagne plusieurs projets à caractère scientifique, dont les recherches et résultats ont une portée internationale.

(1)	Identificateur	Indicateur	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	5,00	5,00	3,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	6,00	5,00	4,00	4,00	1,00	0,00	0,00	0,00
F	OS4A3	Nombre d'études ou de publications permettant une amélioration des connaissances sur les pathologies communes et spécifiques de la zone de coopération	13,00	6,00	4,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS4A3	Nombre d'études ou de publications permettant une amélioration des connaissances sur les pathologies communes et spécifiques de la zone de coopération	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	5 - Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et sanitaires rencontrées par les population de l'espace transfrontalier de coopération, notamment les populations les plus vulnérable
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	7 - Développer des réponses sanitaires et sociales communes adaptées aux besoins spécifiques des populations de l'espace transfrontalier de coopération, en particulier des populations les plus vulnérables

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 5.9a.7

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2022 Total	2022 Qualitatif	Observations
OS4A1	Part des patients transfrontaliers pris en charge dans des centres de santé bénéficiant de services sanitaires et sociaux améliorés	%	20,00	2011	15,00	15,00		Mises à jour des données prévues à la clôture de la programmation. NB : la croissance démographique exponentielle de la zone de coopération, dans les espaces transfrontaliers notamment, ne permet pas d'espérer une évolution marquée de ce taux.

Identificateur	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitatif	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif
OS4A1	Part des patients transfrontaliers pris en charge dans des centres de santé bénéficiant de services sanitaires et sociaux améliorés	15,00		15,00		15,00		15,00	

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS4A1	Part des patients transfrontaliers pris en charge dans des centres de santé bénéficiant de services sanitaires et sociaux améliorés	20,00		20,00		20,00		20,00	

Axe prioritaire	6 - Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sanitaires rencontrées au sein de l'espace de coopération transnational Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 6.9a

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2022	Observations
F	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	Nombre	2,00	2,00	Les projets REMPart Anti-Vectoriel, en cours de réalisation, constituent des projets de recherche
S	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	Nombre	2,00	2,00	
F	OS4B2	Nombre d'études ou de publications scientifiques mobilisant des auteurs de différentes régions de l'espace de coopération	Nombre	2,00	1,00	Une étude sur les pratiques méthodologiques de lutte anti-vectorielle sur le Plateau des Guyanes est en cours de réalisation dans le cadre du projet REMPart Anti-Vectoriel
S	OS4B2	Nombre d'études ou de publications scientifiques mobilisant des auteurs de différentes régions de l'espace de coopération	Nombre	2,00	2,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	2,00	2,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	2,00	2,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
F	OS4B2	Nombre d'études ou de publications scientifiques mobilisant des auteurs de différentes régions de l'espace de coopération	1,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS4B2	Nombre d'études ou de publications scientifiques mobilisant des auteurs de différentes régions de l'espace de coopération	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	6 - Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sanitaires rencontrées au sein de l'espace de coopération transnational Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	8 - Développer des réponses sanitaires adaptées aux besoins spécifiques des populations de l'espace de coopération transnational

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 6.9a.8

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2022 Total	2022 Qualitatif	Observations
OS4B1	Nombre de rencontres scientifiques internationales portant sur des questions sanitaires/sociales organisées dans l'espace de coopération	Nombre	1,00	2012	2,00	3,00		REMPart : 3 rencontres organisées

Identificateur	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitatif	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif
OS4B1	Nombre de rencontres scientifiques internationales portant sur des questions sanitaires/sociales organisées dans l'espace de coopération	3,00		3,00		3,00		1,00	

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS4B1	Nombre de rencontres scientifiques internationales portant sur des questions sanitaires/sociales organisées dans l'espace de coopération	1,00		1,00		1,00		1,00	

Axe prioritaire	7 - Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transfrontalière
Priorité d'investissement	3b - Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 7.3b

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2022	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	4,00	4,00	Modification de la cible envisagée pour 2021 : crises sanitaires et économiques limitant les initiatives et partenariats de coopération des entreprises
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	4,00	4,00	
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	100 000,00	134 554,05	Projet 2-GIDE payé à 57,46%
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	100 000,00	227 158,61	Part d'autofinancement des sociétés Energreen et PFX + partenariat Yan'Amap
F	OS5A3	Nombre de participants à des actions collectives et de sensibilisation (entreprises, institutionnels, porteurs de projets, etc.)	Nombre	30,00	30,00	
S	OS5A3	Nombre de participants à des actions collectives et de sensibilisation (entreprises, institutionnels, porteurs de projets, etc.)	Nombre	30,00	45,00	Yan'Amap prévoit de mobiliser une quinzaine de structures collectives

(1)	Identificateur	Indicateur	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	4,00	2,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	4,00	2,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	100 604,76	31 691,72	31 691,72	31 691,72	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	227 158,61	175 086,61	175 086,61	175 086,61	0,00	0,00	0,00	0,00
F	OS5A3	Nombre de participants à des actions collectives et de sensibilisation (entreprises, institutionnels, porteurs de projets, etc.)	30,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS5A3	Nombre de participants à des actions collectives et de sensibilisation (entreprises, institutionnels, porteurs de projets, etc.)	45,00	30,00	30,00	30,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	7 - Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transfrontalière
Priorité d'investissement	3b - Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation
Objectif spécifique	9 - Améliorer les conditions du développement des échanges économiques dans la zone de coopération transfrontalière

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 7.3b.9

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2022 Total	2022 Qualitatif	Observations
OS5A1	Volumes des échanges commerciaux entre la Guyane, le Suriname et l'Amapa (importations)	Millions d'euros	9,10	2013	10,00	7,80		Mises à jour des données prévue à la clôture du programme
OS5A2	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane, le Suriname et l'Amapa (exportations)	Millions d'euros	1,30	2013	1,48	8,70		Mises à jour des données prévue à la clôture du programme

Identificateur	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitatif	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif
OS5A1	Volumes des échanges commerciaux entre la Guyane, le Suriname et l'Amapa (importations)	7,80		7,80		7,80		7,80	
OS5A2	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane, le Suriname et l'Amapa (exportations)	8,70		8,70		8,70		8,70	

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS5A1	Volumes des échanges commerciaux entre la Guyane, le Suriname et l'Amapa (importations)	7,80		9,10		9,10		9,10	
OS5A2	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane, le Suriname et l'Amapa (exportations)	8,70		1,30		1,30		1,30	

Axe prioritaire	8 - Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transnationale
Priorité d'investissement	3b - Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 8.3b

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2022	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	2,00	0,00	Au 31 décembre 2021, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	2,00	0,00	Au 31 décembre 2021, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	30 000,00	0,00	Au 31 décembre 2021, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	30 000,00	0,00	Au 31 décembre 2021, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
F	OS5B3	Nombre d'actions collectives ou d'outils destinés à améliorer la connaissance des marchés de l'espace de coopération (études, formations, projets communs, etc.)	Nombre	1,00	0,00	Au 31 décembre 2021, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
S	OS5B3	Nombre d'actions collectives ou d'outils destinés à améliorer la connaissance des marchés de l'espace de coopération (études, formations, projets communs, etc.)	Nombre	1,00	0,00	Au 31 décembre 2021, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.

(1)	Identificateur	Indicateur	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	OS5B3	Nombre d'actions collectives ou d'outils destinés à améliorer la connaissance des marchés de l'espace de coopération (études, formations, projets communs, etc.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS5B3	Nombre d'actions collectives ou d'outils destinés à améliorer la connaissance des marchés de l'espace de coopération (études, formations, projets communs, etc.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	8 - Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transnationale
Priorité d'investissement	3b - Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation
Objectif spécifique	10 - Améliorer les conditions du développement des échanges économiques dans la zone de coopération transnationale

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 8.3b.10

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2022 Total	2022 Qualitatif	Observations
OS5B1	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane et le Guyane (importations)	Euros	72 545,00	2013	100 000,00	119 968,00		Mises à jour des données prévues
OS5B2	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane et le Guyana (exportations)	Euros	36 200,00	2014	50 000,00	9 594,00		Mises à jour des données prévues

Identificateur	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitatif	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif
OS5B1	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane et le Guyane (importations)	119 968,00		119 968,00		119 968,00		119 968,00	
OS5B2	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane et le Guyana (exportations)	9 594,00		9 594,00		9 594,00		9 594,00	

Identificateur	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS5B1	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane et le Guyane (importations)	119 968,00		72 545,00		72 545,00		72 545,00	
OS5B2	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane et le Guyana (exportations)	9 594,00		36 200,00		36 200,00		36 200,00	

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Axe prioritaire	10 - Axe prioritaire relatif à l'Assistance Technique - volet transnational
-----------------	---

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 10.Axe prioritaire relatif à l'Assistance Technique - volet transnational

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2022	Observations
F	AT1	Nombre de comités de programmation	Nombre	7,00	3,00	3 consultations écrites
S	AT1	Nombre de comités de programmation	Nombre	7,00	3,00	
F	AT2	Nombre de parutions	Nombre	10,00	1,50	
S	AT2	Nombre de parutions	Nombre	10,00	1,50	
F	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	Nombre	0,75	0,75	2.17 ETP au total 100% instructeur 100% pilote 3.41% de part éligible des salaires des 5 Directrices : 0.17 ETP
S	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	Nombre	0,75	0,75	2.17 ETP au total 100% instructeur 100% pilote 3.41% de part éligible des salaires des 5 Directrices : 0.17 ETP

(1)	Identificateur	Indicateur	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	AT1	Nombre de comités de programmation	3,00	2,00	2,00	3,00	1,02	1,00	0,00	0,00
S	AT1	Nombre de comités de programmation	3,00	2,00	2,00	3,00	1,02	1,00	0,00	0,00
F	AT2	Nombre de parutions	5,00	3,00	2,50	3,75	3,57	9,00	0,00	0,00
S	AT2	Nombre de parutions	5,00	3,00	2,50	3,75	3,57	9,00	0,00	0,00
F	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	0,75	0,75	0,75	0,55	0,55	0,00	0,00	0,00
S	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	0,75	0,75	0,75	0,55	0,55	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 9.Axe prioritaire relatif à l'Assistance Technique - volet transfrontalier

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2022	Observations
F	AT1	Nombre de comités de programmation	Nombre	7,00	3,00	Comités communs TN-TF
S	AT1	Nombre de comités de programmation	Nombre	7,00	3,00	Comités communs TN-TF
F	AT2	Nombre de parutions	Nombre	20,00	1,50	La stratégie de communication du Pôle Affaires Européennes a été optimisée courant 2018 : l'ensemble des canaux de diffusion à notre disposition (réseaux sociaux, presse locale, site internet) ont été utilisés afin de valoriser pleinement le PCIA
S	AT2	Nombre de parutions	Nombre	20,00	1,50	La stratégie de communication du Pôle Affaires Européennes a été optimisée courant 2018 : l'ensemble des canaux de diffusion à notre disposition (réseaux sociaux, presse locale, site internet) ont été utilisés afin de valoriser pleinement le PCIA
F	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	Nombre	1,75	1,62	2.17 ETP au total 100% instructeur 100% pilote 3.41% de part éligible des salaires des 5 Directrices : 0.17 ETP
S	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	Nombre	1,75	1,62	2.17 ETP au total 100% instructeur 100% pilote 3.41% de part éligible des salaires des 5 Directrices : 0.17 ETP

(1)	Identificateur	Indicateur	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	AT1	Nombre de comités de programmation	3,00	2,00	2,00	3,00	2,98	1,00	0,00	0,00
S	AT1	Nombre de comités de programmation	3,00	2,00	2,00	3,00	2,98	1,00	0,00	0,00
F	AT2	Nombre de parutions	5,00	3,00	7,50	11,25	10,43	9,00	0,00	0,00
S	AT2	Nombre de parutions	5,00	3,00	7,50	11,25	10,43	9,00	0,00	0,00
F	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	1,62	1,62	1,62	1,62	1,62	0,00	0,00	0,00
S	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	1,62	1,62	1,62	1,62	1,62	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

3.3 Tableau 3: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur cible (2023) - Total	2022	Observations
1	F	IF	Indicateur financier	€	132 336€	10 102 400,00	6 321 171,73	
1	I	OS1A5	Nombre de versements effectués pour les travaux de mise en oeuvre du bac sur le Maroni	Nombre	0	3,00	2,00	
1	I	OS1A6	Signature et transmission des ordres de services pour le marché d'étude de conception et suivi des travaux	nombre	1	1	1	
1	I	OS1A7	Lancement du marché de fabrication et d'équipement	nombre	1	1,00	1,00	
1	O	OS1A4	Nombre de bac sur le Maroni	Nombre	0	1,00	0,00	Le nouveau bac Malani a été livré et est régulièrement mis en service, pour garantir sa fonctionnalité en attendant la fin des travaux d'aménagement des berges. Pour rappel, ces derniers sont considérablement ralentis par la récession économique que connaît le partenaire Surinamais. Le bac pourra desservir, comme prévu, Albina et Saint-Laurent du Maroni d'ici à la fin de la programmation. La performance opérationnelle de l'axe n'est donc pas remise en cause.
2	F	IF	Indicateur financier	€	14 441€	306 000,00	298 480,83	
2	O	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	Nombre	1	2,00	1,00	
3	F	IF	Indicateur financier	€	95 434€	4 250 000,00	499 694,90	
3	O	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	20	100,00	140,00	
4	F	IF	Indicateur financier	€	38 047€	1 618 826,67	1 114 827,66	
4	O	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	10	2 500,00	1 050,00	Réduction des événements, ateliers et workshops prévus en raison de la crise sanitaire Aucune actions de sensibilisation ou de communication valorisée en 2022
5	F	IF	Indicateur financier	€	123 891€	5 733 333,30	1 729 448,13	
5	O	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	Nombre	2	4,00	5,00	
6	F	IF	Indicateur financier	€	44 663€	1 154 480,00	330 309,06	
6	O	OS4B2	Nombre d'études ou de publications scientifiques mobilisant des auteurs de différentes régions de l'espace de coopération	Nombre	1	2,00	1,00	La seconde phase du projet Rempart Antivectoriel prévoit la publication d'un diagnostic sur la mise en oeuvre de l'action de surveillance à base communautaire, et ce avant la fin de la programmation.
7	F	IF	Indicateur financier	€	49 537€	1 637 399,00	402 443,10	
7	O	OS5A3	Nombre de participants à des actions collectives et de sensibilisation (entreprises, institutionnels, porteurs de projets, etc.)	Nombre	50	30,00	30,00	L'enveloppe totale de cet axe prioritaire a été transférée, dans le cadre de la dernière modification du programme (cf. PCIA v.4.1), vers des axes et objectifs davantage sollicités. Ses cibles de performances seront donc réduites à zéro courant 2023.
8	F	IF	Indicateur financier	€	19 850€	480 027,00	0,00	
8	O	OS5B3	Nombre d'actions collectives ou d'outils destinés à améliorer la connaissance des marchés de l'espace de coopération (études, formations, projets communs, etc.)	Nombre	2	1,00	0,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	2021	2020	2019	2018	2017
1	F	IF	Indicateur financier	€	6 037 624,87	225 000,00	0,00	0,00	0,00
1	I	OS1A5	Nombre de versements effectués pour les travaux de mise en oeuvre du bac sur le Maroni	Nombre	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	I	OS1A6	Signature et transmission des ordres de services pour le marché d'étude de conception et suivi des travaux	nombre	1	1	1	1	0
1	I	OS1A7	Lancement du marché de fabrication et d'équipement	nombre	1,00	1,00	1,00	1,00	0,00
1	O	OS1A4	Nombre de bac sur le Maroni	Nombre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	F	IF	Indicateur financier	€	240 000,00	168 000,00	129 885,60	88 033,95	0,00
2	O	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	Nombre	1,00	1,00	1,00	1,00	0,00
3	F	IF	Indicateur financier	€	487 215,47	61 271,00	0,00	0,00	0,00
3	O	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	140,00	135,00	35,00	0,00	0,00
4	F	IF	Indicateur financier	€	1 092 359,50	315 892,00	115 823,49	49 160,00	0,00
4	O	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	1 050,00	1 050,00	100,00	100,00	0,00
5	F	IF	Indicateur financier	€	1 729 448,13	513 005,00	340 990,47	314 958,66	0,00
5	O	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	Nombre	5,00	5,00	3,00	3,00	0,00
6	F	IF	Indicateur financier	€	330 309,06	325 922,00	238 135,21	83 172,00	0,00
6	O	OS4B2	Nombre d'études ou de publications scientifiques mobilisant des auteurs de différentes régions de l'espace de coopération	Nombre	1,00	1,00	1,00	1,00	0,00
7	F	IF	Indicateur financier	€	402 443,10	188 673,32	188 673,32	95 075,14	0,00
7	O	OS5A3	Nombre de participants à des actions collectives et de sensibilisation (entreprises, institutionnels, porteurs de projets, etc.)	Nombre	30,00	20,00	20,00	30,00	0,00
8	F	IF	Indicateur financier	€	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	O	OS5B3	Nombre d'actions collectives ou d'outils destinés à améliorer la connaissance des marchés de l'espace de coopération (études, formations, projets communs, etc.)	Nombre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	2016	2015	2014
1	F	IF	Indicateur financier	€	0,00	0,00	0,00
1	I	OS1A5	Nombre de versements effectués pour les travaux de mise en oeuvre du bac sur le Maroni	Nombre	0,00	0,00	0,00
1	I	OS1A6	Signature et transmission des ordres de services pour le marché d'étude de conception et suivi des travaux	nombre	0	0	0
1	I	OS1A7	Lancement du marché de fabrication et d'équipement	nombre	0,00	0,00	0,00
1	O	OS1A4	Nombre de bac sur le Maroni	Nombre	0,00	0,00	0,00
2	F	IF	Indicateur financier	€	0,00	0,00	0,00
2	O	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	Nombre	0,00	0,00	0,00
3	F	IF	Indicateur financier	€	0,00	0,00	0,00
3	O	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	0,00	0,00	0,00
4	F	IF	Indicateur financier	€	0,00	0,00	0,00
4	O	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	0,00	0,00	0,00
5	F	IF	Indicateur financier	€	0,00	0,00	0,00
5	O	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	Nombre	0,00	0,00	0,00
6	F	IF	Indicateur financier	€	0,00	0,00	0,00
6	O	OS4B2	Nombre d'études ou de publications scientifiques mobilisant des auteurs de différentes régions de l'espace de coopération	Nombre	0,00	0,00	0,00
7	F	IF	Indicateur financier	€	0,00	0,00	0,00
7	O	OS5A3	Nombre de participants à des actions collectives et de sensibilisation (entreprises, institutionnels, porteurs de projets, etc.)	Nombre	0,00	0,00	0,00
8	F	IF	Indicateur financier	€	0,00	0,00	0,00
8	O	OS5B3	Nombre d'actions collectives ou d'outils destinés à améliorer la connaissance des marchés de l'espace de coopération (études, formations, projets communs, etc.)	Nombre	0,00	0,00	0,00

3.4. Données financières

Tableau 4: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

Telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières) et dans le tableau 16 du modèle pour les programmes de coopération relevant de l'objectif

Axe prioritaire	Fonds	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de l'allocation totale couverte par les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	Total	10 102 400,00	75,00	10 271 800,00	101,68%	9 646 800,00	6 466 374,00	64,01%	3
2	FEDER	Total	306 000,00	70,00	306 000,00	100,00%	306 000,00	369 941,00	120,90%	2
3	FEDER	Total	4 250 000,00	58,82	4 030 403,00	94,83%	4 020 403,00	953 596,00	22,44%	4
4	FEDER	Total	1 618 827,00	75,00	1 964 586,00	121,36%	1 662 164,00	1 204 478,00	74,40%	2
5	FEDER	Total	5 733 333,00	60,00	7 834 505,00	136,65%	7 577 020,00	2 452 785,00	42,78%	7
6	FEDER	Total	1 154 480,00	75,00	1 345 860,00	116,58%	1 345 860,00	603 572,00	52,28%	2
7	FEDER	Total	1 637 399,00	75,00	1 187 634,00	72,53%	1 155 384,00	589 451,00	36,00%	2
8	FEDER	Total	480 027,00	75,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
10	FEDER	Total	450 431,00	85,00	253 892,00	56,37%	253 892,00	257 744,00	57,22%	1
9	FEDER	Total	1 314 277,00	85,00	1 627 843,00	123,86%	1 627 843,00	1 048 866,00	79,81%	2
Total	FEDER		27 047 174,00	69,87	28 822 523,00	106,56%	27 595 366,00	13 946 807,00	51,56%	25
Total général			27 047 174,00	69,87	28 822 523,00	106,56%	27 595 366,00	13 946 807,00	51,56%	25

Le cas échéant, le recours à une éventuelle contribution des pays tiers qui participent au programme de coopération doit être indiqué (par exemple, IAP et IEV, Norvège, Suisse)

n/a

Tableau 5: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention

Telle que définie dans le tableau 2 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières) et dans les tableaux 6 à 9 du modèle pour les programmes de coopération

Axe prioritaire	Fonds	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	036	01	07	07	07		24	FR93	10 271 800,00	9 646 800,00	6 466 374,00	3
2	FEDER	039	01	05	07	07		12	FR93	306 000,00	306 000,00	369 941,00	2
3	FEDER	085	01	06	07	06		22	FR93	4 030 403,00	4 020 403,00	953 596,00	4
4	FEDER	085	01	05	07	06		24	FR93	1 964 586,00	1 662 164,00	1 204 478,00	2
5	FEDER	112	01	05	07	09		20	FR93	7 834 505,00	7 577 020,00	2 452 785,00	7
6	FEDER	112	01	05	07	09		20	FR93	1 345 860,00	1 345 860,00	603 572,00	2
7	FEDER	122	01	05	07	03		24	FR93	1 187 634,00	1 155 384,00	589 451,00	2
8	FEDER	112	01	07	07	03		20	FR93	0,00	0,00	0,00	0
9	FEDER	121	01	07	07			18	FR93	1 627 843,00	1 627 843,00	1 048 866,00	2
10	FEDER	121	01	07	07			18	FR93	253 892,00	253 892,00	257 744,00	1

Tableau 6: Coût cumulé de tout ou partie d'une opération mise en œuvre en dehors de la partie de la zone couverte par le programme qui appartient à l'Union

1. Opération (2)	2. Montant du soutien du FEDER(1) envisagé pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union, sur la base de certaines opérations	3. Part de la dotation financière totale pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union (%) (colonne 2 / montant total alloué au soutien du FEDER au niveau du programme * 100)	4. Dépenses éligibles au soutien du FEDER engagées dans tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union, déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion	5. Part de la dotation financière totale pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union (%) (colonne 4 / montant total alloué au soutien du FEDER au niveau du programme * 100)
------------------	--	---	--	---

(1) Le soutien du FEDER est fixé dans la décision de la Commission relative au programme de coopération correspondant.

(2) Conformément aux plafonds définis à l'article 20 du règlement (UE) n° 1299/2013 et sous réserve de ceux-ci.

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Aucune évaluation n'a été menée courant 2021. L'AG prévoit d'évaluation le PCIA en 2023.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

5. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Contexte interrégional et relations avec les partenaires non-européens

Les premières difficultés rencontrées, déjà mentionnées dans les RAMO précédents, sont liées aux spécificités du PCIA, qui mobilise des partenaires extra-communautaires ainsi qu'au contexte global de la zone de coopération du Plateau des Guyanes.

Elles relèvent de :

- Déplacements difficiles et considérablement limités par les crises sanitaire, politiques et économiques
- Utilisation de plusieurs langues de travail (français, anglais, portugais et néerlandais).
- Statuts politiques et administratifs différents des parties prenantes du programme.
- Méconnaissance du fonctionnement des fonds européens, du PCIA et de la CTG ainsi qu'un turn-over important et à l'absence d'interlocuteurs dédiés des partenaires extra-communautaires.

Malgré des problématiques et enjeux communs, chacun des partenaires impliqués se distingue également par des motivations et des intérêts spécifiques.

Plusieurs mesures ont été prises pour répondre à ces difficultés.

Désormais, les consulats locaux sont invités aux comités techniques de pilotage. Ils sont donc informés de l'avancement du programme et font l'intermédiaire avec leur gouvernement respectif.

Un partenariat stratégique et opérationnel avec la Délégation de l'UE au Guyana a également été mis en place, pour – dans un premier temps – faciliter la rédaction et la signature de la convention de contribution FED (dans le cadre du projet de mise en service du nouveau bac sur le Maroni).

L'AG tient à signaler que des travaux avaient été entamés, courant 2020, en lien étroit avec cette Délégation afin de réserver une enveloppe IVDCI au financement de projets orientés vers la valorisation et la préservation des forêts, dans le cadre du PCIA 2021-2027. En effet, il s'est longtemps agi de déployer une co-gestion stratégique et financière des opérations impliquant un partenaire Guyanien et/ou Surinamais, afin de susciter des investissements de ces territoires en contrepartie du FEDER-CTE Guyanais. Malheureusement, ces travaux n'ont pas abouti, mais la volonté du Secrétariat Conjoint reste la même : développer une véritable complémentarité IVDCI/FEDER-CTE.

Le partenariat avec la Délégation de l'UE au Guyana évolue donc, et implique désormais l'Agence Française de Développement - maintenant en charge de l'IVDCI en Amazonie.

De même, les services se sont rapprochés de l'Ambassade de France au Brésil afin de générer des canaux de cofinancements pour les projets PCIA qui impliqueraient des partenaires issus du Para, de l'Amazonas ou de l'Amapa. Et, le Ministère des Affaires Etrangères du Suriname tient à formaliser son rôle d'intermédiaire entre le Secrétariat Conjoint, en Guyane, et les porteurs de projets du PCIA, sur son propre territoire.

Des solutions complémentaires sont également activement implémentées :

- Acquisition et utilisation de matériel de visioconférence permettant la participation à distance des partenaires extra-communautaires ;
- Poursuite des actions de sensibilisation et d'information auprès des partenaires extra-communautaires ;
- Disponibilité et mobilisation des moyens informatiques et humains

Par ailleurs, l'élaboration et la mise en œuvre de projets de coopération relève toujours d'une expertise relativement pointue pour les porteurs et leurs partenaires de la zone de coopération.

Des mesures ont été prises par le PAE pour répondre à ces difficultés :

- Organisation de sessions dématérialisées d'information centrées sur les difficultés rencontrées par les bénéficiaires
- Indication aux porteurs de projets ajournés des éléments à modifier/préciser pour consolider leurs projets et relances.
- Relance et accompagnement des porteurs de projets pour les demandes de paiement.

De plus, courant 2023, il a été porté à l'attention de l'AG que le Guyana ne ferait pas officiellement partie des partenaires extracommunautaires du Programme ; alors même que son engagement tant formel - sur la base d'une lettre du Ministre des Affaires Etrangères lui-même, en date de janvier 2016 et transmise à et acceptée par la CE en septembre 2016 - qu'opérationnel est indéniable. Le Secrétariat Conjoint travaille donc à solutionner cet écueil, avec l'appui de la Commission Européenne. Les services ont d'ores et déjà repéré les projets concernés par cette problématique. Ces opérations font partie des plus performantes du programme, à l'instar du projet "RenfoRésAp", sur le renforcement des aires protégées du Plateau des Guyanes, porté par le Parc Amazonien de Guyane. Pour rappel, tous les projets impliquant un partenaire Guyanien représentent un coût total de 5 140 270 euros (dont plus de 3 millions d'euros de FEDER-CTE). Ils se déploient dans les domaines de la santé, de la sécurité civile et de la préservation/valorisation de la biodiversité.

Organisation et mise en œuvre internes

En tant que Secrétariat Conjoint, le Pôle Affaires Européennes est toujours limité dans la mise en œuvre administrative optimale du Programme. En effet, les trois directions en charge appréhendent quotidiennement des difficultés, aussi bien liées à la nature du PCIA (cf. supra) qu'aux outils déployés par l'Autorité de Gestion. En effet, certains services de l'AG fonctionnent en interfonds : le service Accompagnement et Communication ainsi que le service Coordination Interfonds notamment. Le suivi et l'implémentation du programme de coopération tendent, donc, à prioriser mécaniquement le FEDER, majoritaire en termes de fonds alloués et d'opérations subventionnées. A l'aune du lancement de la programmation 2021-2027, de la clôture simultanée de 2014-2020, et du sous-dimensionnement de la Direction Pilotage du Pôle Affaires Européennes, cela s'est traduit par une légère défaillance dans le pilotage stratégique du PCIA 2014-2020. Certaines mesures correctives, un accompagnement resserré de bénéficiaires ou une meilleure prise en compte de leurs difficultés dans l'implémentation stratégique, n'ont été prises que tardivement et n'auront de résultats positifs mesurables que courant 2023.

Les agents du Secrétariat ont peu souvent été formés jusqu'à 2022 : leur indéniable expertise s'est longtemps basée sur une motivation individuelle ou une émulation interne. Les formations spécifiques aux fonds européens dans les RUP, à la coopération interrégionale et en langues sont effectivement rares et chères, en plus d'être difficilement organisables pour la dizaine d'agents travaillant sur le PCIA. Il n'en reste pas moins que des formations sur les régimes d'aides d'Etat, la commande publique et la lutte anti-fraude ont été organisées pour l'ensemble des agents. Ils ont, de plus, accès à des réseaux thématiques nationaux (dédiés au Suivi-performance, aux instruments financiers ou encore au contrôle des marchés).

L'AG compte, toutefois, capitaliser sur l'expérience de 2014-2020 : l'animation partenariale et l'accompagnement des bénéficiaires connus seront optimisés et mieux préparés de telle sorte que les écueils précédents soient évités en 2021-2027.



b) FACULTATIF POUR LES RAPPORTS ALLÉGÉS, autrement, cela figurera au point 9.1. Une évaluation afin de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctives prises ou prévues, le cas échéant.

--

6. RÉSUMÉ A L'INTENTION DES CITOYENS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 9, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Un résumé du contenu des rapports annuels et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe aux rapports annuels et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents.

7. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

8. PROGRÈS DANS LA PRÉPARATION ET LA RÉALISATION DES GRANDS PROJETS ET DES PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 3, POINT B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]

8.1. Grands projets

Tableau 7: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Investissements totaux	Coûts totaux éligibles	Date de notification/présentation prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Principales réalisations	Date de signature du premier marché de travaux (1)	Observations
--------	-----	--------------	------------------------	------------------------	--	--	---	--------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--------------

(1) En cas d'opérations mises en œuvre dans le cadre de structures PPP, la signature du contrat de PPP entre l'organisme public et l'organisme privé [article 102, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013].

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face.

--

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme de coopération.

--

8.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 8: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Coûts totaux éligibles	Total du soutien public	Contribution du PAC	PO	Axe prioritaire	Type de PAC	Présentation [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principales réalisations et principaux résultats	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	------------------------	-------------------------	---------------------	----	-----------------	-------------	---------------------------------------	---	--------------	--	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

9. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLES 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]

9.1 Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace de coopération transfrontalier
Axe prioritaire	10 - Axe prioritaire relatif à l'Assistance Technique - volet transnational
Axe prioritaire	2 - Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace transnational
Axe prioritaire	3 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transfrontalier
Axe prioritaire	4 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transnational
Axe prioritaire	5 - Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et sanitaires rencontrées par les population de l'espace transfrontalier de coopération, notamment les populations les plus vulnérable
Axe prioritaire	6 - Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sanitaires rencontrées au sein de l'espace de coopération transnational Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et
Axe prioritaire	7 - Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transfrontalière
Axe prioritaire	8 - Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transnationale
Axe prioritaire	9 - Axe prioritaire relatif à l'Assistance Technique - volet transfrontalier

9.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la non-discrimination, en particulier celles concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les modalités mises en œuvre pour garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» dans le programme de coopération et les opérations [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 4, deuxième alinéa, point d), du règlement (UE) n° 1299/2013]

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures spécifiques en vue de tenir compte des principes définis à l'article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013 relatif à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination, comprenant, le cas échéant, en fonction du contenu et des objectifs du programme de coopération, une vue d'ensemble des mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la non-discrimination, en particulier celles concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les modalités mises en œuvre pour garantir l'intégration de la dimension du genre dans le programme de coopération et les opérations

--

9.3 Développement durable [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1299/2013]

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures en vue de tenir compte des principes définis à l'article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013 relatif au développement durable, y compris, le cas échéant, en fonction du contenu et des objectifs du programme de coopération, une vue d'ensemble des mesures spécifiques prises pour promouvoir le développement durable conformément à cet article

--

9.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Montant calculé du soutien à apporter aux objectifs liés au changement climatique sur la base des données financières cumulées par catégorie d'intervention dans le tableau 7

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
1	3 081 540,00	40,67%
2	85 680,00	40,00%
3	948 330,12	37,93%
4	589 375,68	48,54%
Total	4 704 925,80	24,90%

--

9.5 Rôle des partenaires dans la réalisation du programme de coopération [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n°1303/2013 et article 14, paragraphe 4, premier alinéa, point c), du règlement (UE) n° 1299/2013]

Évaluation de la mise en œuvre des mesures en vue de tenir compte du rôle des partenaires visés à l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013, y compris la participation des partenaires à la réalisation, au suivi et à l'évaluation du programme de coopération

--

10. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) No 1299/2013

10.1 Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations;

--

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (en cas d'exécution)	Suivi (en cas d'exécution)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	------------------------------------	----------------------------

10.2 Résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

--

11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C) ET F), DU RÈGLEMENT (UE) No 1299/2013]

11.1. Progrès dans la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme de coopération

--

11.2 Progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer la capacité des autorités et des bénéficiaires de gérer et d'utiliser le FEDER

--

11.3 Contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes (le cas échéant)

Comme indiqué dans le règlement (UE) n° 1299/2013, considérant 19, article 8, paragraphe 3, point d) sur le "Contenu, adoption et modification des programmes de coopération" et l'article 14, paragraphe 4), deuxième alinéa, point c) sur les "Rapports de mise en œuvre", ce programme contribue à la / aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

11.4 Progrès réalisés dans la mise en œuvre d'actions dans le domaine de l'innovation sociale

--

13. UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

14. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
PCIA_RAMO 2022 - Résumé citoyen	Résumé à l'intention des citoyens	31 mai 2023		Ares(2023)3762255	PCIA_RAMO 2022 - Résumé citoyen	31 mai 2023	n0040ns0

